

(Annexe à la Délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole en date du 18 décembre 2025)

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 5,5%

		2026	2025
		€ HT	€ HT
1	Prix de vente de l'eau		
1.1	Prix de vente de base du m³ d'eau <i>Les redevances 1.2, 1.3 et 1.4 s'ajoutent au prix de vente de l'eau</i>	1,62	1,62
1.2	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, par m³ <i>Fixée par l'Agence de l'eau et prélevée pour son compte</i>	0,05798	0,05798
1.3	Redevance sur la consommation d'eau potable, par m³ <i>Fixée par l'Agence de l'eau et prélevée pour son compte</i>	0,40	0,40
1.4	Redevance pour performance des réseaux d'eau potable, par m³ <i>Fixée et calculée par l'Agence de l'Eau sur la base d'un tarif fixé par elle, pour chaque bassin, et d'un coefficient de modulation global issu des données de fonctionnement des réseaux d'eau potable</i>	0,02	0,02

		2026	2025
		€ HT	€ HT
2	Prix de vente du m³ d'eau vendue en gros		
2.1	Fermiers liés par un contrat avec Amiens Métropole <i>Les redevances 1.2, 1.3 et 1.4 s'ajoutent au prix de vente de l'eau dès lors qu'elles doivent s'appliquer</i>	1,54	1,52
2.2	Communes hors Amiens Métropole <i>Les redevances 1.2, 1.3 et 1.4 s'ajoutent au prix de vente de l'eau dès lors qu'elles doivent s'appliquer</i>	1,03	1,02
2.3	Entreprises travaillant sur le réseau public <i>Les redevances 1.2, 1.3 et 1.4 s'ajoutent au prix de vente de l'eau dès lors qu'elles doivent s'appliquer</i>	1,80	1,78
2.4	Badge MONECA (par badge)	52,67	52,15

BUDGET ANNEXE DE L'EAU (suite)

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 5,5%

		2026	2025
		€ HT	€ HT
3	Redevance annuelle pour abonnement à l'eau		
3.1	Compteur de 15 mm, classe C	49,19	48,70
3.2	Compteur de 20 mm, classe C	62,77	62,15
3.3	Compteur de 30 mm, classe C	90,04	89,15
3.4	Compteur de 40 mm, classe C	119,99	118,80
3.5	Compteur de 60 mm, classe C	279,11	276,35
3.6	Compteur de 80 mm, classe C	404,86	400,85
3.7	Compteur de 100 mm, classe C	632,77	626,50
3.8	Compteur de 150 mm, classe C	1 498,84	1 484,00
3.9	Abonnement de chantier (*) 3 fois le tarif du compteur demandé	(*)	coeff 3

		2026	2025
		€ HT	€ HT
4	Redevance annuelle pour branchement d'incendie		
4.1	Compteur de 40 mm	44,54	44,10
4.2	Compteur de 60 mm	85,80	84,95
4.3	Compteur de 80 mm	119,63	118,45
4.4	Compteur de 100 mm	236,90	234,55
4.5	Compteur de plus de 100 mm	561,21	555,65
4.6	Vacations	71,76	71,05

		2026	2025
		€ HT	€ HT
5	Vérification de compteur		
5.1	Jusqu'à 40 mm	79,94	79,15
5.2	de 50 à 80 mm	129,43	128,15
5.3	A partir de 100 mm	179,02	177,25
5.4	Jusqu'à 40 mm pour une commune hors Amiens Métropole, vérification sur le banc d'essai du Laboratoire du Service de l'Eau et de l'Assainissement	48,03	47,55

BUDGET ANNEXE DE L'EAU (suite)

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 5,5%

		2026	2025
		€ HT	€ HT
6	Remplacement de compteur		
6.1	de 15 mm	45,15	44,70
6.2	de 20 mm	53,98	53,45
6.3	de 30 mm	132,26	130,95
6.4	de 40 mm	210,18	208,10
6.5	de 60 mm	397,23	393,30
6.6	de 80 mm	854,97	846,50
6.7	de 100 mm	899,42	890,51
6.8	de 65 mm incendie	474,04	469,35
6.9	de 80 mm incendie	562,92	557,35
6.10	de 100 mm incendie	657,21	650,70
6.11	de 150 mm incendie	1 094,69	1 083,85
6.12	Forfait pour compteur de diamètre 15 à 40 mm	93,43	92,50
6.13	Forfait pour compteur de diamètre 60 à 150 mm (prix 6.12 X 2)	186,85	185,00

		2026	2025
		€ HT	€ HT
7	Interventions sur le réseau d'eau potable		
7.1	Intervention d'un ingénieur, transport compris, par heure (*)	109,64	108,55
7.2	Intervention d'un technicien, transport compris, par heure (*)	82,92	82,10
7.3	Intervention d'un agent de maîtrise, transport compris, par heure (*)	57,47	56,90
7.4	Intervention d'un agent technique, transport compris, par heure (*)	48,13	47,65
7.5	Intervention d'entretien et de dépannage: véhicule fourgon atelier, par heure (*)	29,49	29,20
7.6	Intervention d'une équipe pour entretien et dépannage électromécanique: équipe de 2 agents techniques, par heure (*)	96,25	95,30
7.7	Prélèvement et analyse d'eau potable dont qualité organoleptique, physico-chimique et micro-biologique	48,78	48,30

(*) Majoration de 100% pour intervention de nuit entre 0h et 7h, majoration de 75% pour intervention dimanche et jour férié

BUDGET ANNEXE DE L'EAU (suite)

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 5,5%

		2026	2025
		€ HT	€ HT
8	Equipement en compteur radio relevé		
	8.1	Coût de l'équipement d'un compteur par une tête émettrice permettant la relève par radio, à la demande de l'utilisateur	186,85 185,00
	8.2	Forfait de mise en œuvre de l'individualisation des comptages par compteur posé (non compris dans le compteur général)	186,85 185,00

		2026	2025
		€ HT	€ HT
9	Essai d'hydrant		
	9.1	Essai d'un hydrant par mesure débit pression (poteau ou bouche d'incendie), pour une commune hors Amiens Métropole, par unité	76,26 75,50

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 10%

		2026	2025
		€ HT	€ HT
10	Redevance d'assainissement, par m³		
10.1	Redevance d'assainissement <i>La redevance 10.2 s'ajoute à cette redevance</i>	1,65	1,61
10.2	Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif <i>Fixée et calculée par l'Agence de l'Eau sur la base d'un tarif fixé par elle, pour chaque bassin, et d'un coefficient de modulation global issu des données de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif</i>	0,03	0,03

		2026	2025
		€ HT	€ HT
11	Prestations en matière d'assainissement		
11.1	Redevance pour dépotage de matières de vidange à la station d'épuration, par m ³	34,69	34,35
11.2	Redevance pour traitement des boues issues de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines à la station d'épuration Par tonne de matière sèche	515,05	509,95
11.3	Vidange de fosse sur le territoire d'Amiens Métropole Forfait déplacement	134,94	133,60
11.4	Vidange de fosse sur le territoire d'Amiens Métropole, le m ³	61,11	60,50
11.5	Redevance hors dépotage de matières grasses à la station d'épuration (hors TGAP), à la tonne	62,37	61,75
11.6	Valorisation de sable, à la tonne	25,05	24,80
11.7	Traitement de sable urbain, à la tonne	150,00	76,15
11.8	Raccordement au réseau des eaux usées: demande de vérification de la conformité, par les professionnels	61,16	60,55
11.9	Prélèvements et analyses d'eaux usées selon les paramètres MES, DBO, DCO et NTK	45,85	45,40

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 10%

		2026	2025
		€ HT	€ HT
12	Interventions sur le réseau d'assainissement		
12.1	Intervention d'un ingénieur, transport compris, par heure (*)	107,57	106,50
12.2	Intervention d'un technicien, transport compris, par heure (*)	81,36	80,55
12.3	Intervention d'un agent de maîtrise, transport compris, par heure (*)	56,41	55,85
12.4	Intervention de débouchage de canalisation d'égout Véhicule hydrocureur, par heure (*)	81,31	80,50
12.5	Intervention de débouchage de canalisation d'égout 1 conducteur + 1 égoutier, par heure (*)	94,38	93,45
12.6	Intervention d'entretien, dépannage sur station de relèvement, entretien électromécanique Véhicule fourgon atelier, par heure (*)	28,94	28,65
12.7	Intervention d'entretien, dépannage sur station de relèvement, entretien électromécanique 1 équipe de 2 agents techniques, par heure (*)	94,38	93,45
12.8	Intervention de nettoyage d'avaloir Véhicule fourgon atelier, par heure (*)	28,94	28,65
12.9	Intervention de nettoyage d'avaloir 1 équipe de 2 agents techniques, par heure (*)	94,38	93,45
12.10	Intervention de curage ou débouchage manuel d'un réseau visitable Véhicule transport de boues avec chauffeur, par heure (*)	76,81	76,05
12.11	Intervention de curage ou débouchage manuel d'un réseau visitable Véhicule fourgon atelier avec matériel de sécurité, par heure (*)	92,52	91,60
12.12	Intervention de curage ou débouchage manuel d'un réseau visitable 1 équipe de 2 agents techniques, par heure (*)	94,38	93,45
12.13	Intervention sur voies d'eau et fossés 1 véhicule, 2 cantonniers (et 1 bateau éventuellement), par heure (*)	122,66	121,45
12.14	Intervention suite à travaux effectués pour ou par des tiers Remise en état d'un réseau consécutif à des travaux, la journée	4 080,91	4 040,50

(*) Majoration de 100% pour intervention de nuit entre 0h et 7h, majoration de 75% pour intervention dimanche et jour férié

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 10%

		2026	2025
13	Majoration de la redevance d'assainissement collectif en cas de non-conformité des installations	majoration	majoration
	13.1 Usagers domestiques: En cas de défaut de mise en conformité des installations permettant le raccordement au réseau public d'assainissement collectif, au-delà du délai imparti pour ledit raccordement, les propriétaires sont soumis, pour chaque m ³ , à une majoration de la redevance d'assainissement collectif	100%	100%
	13.2 Usagers non domestiques: En cas de défaut de mise en conformité des installations permettant le raccordement au réseau public d'assainissement collectif, les exploitants desdites installations sont soumis, pour chaque m ³ , à une majoration de la redevance d'assainissement collectif augmentée du coefficient de pollution le cas échéant	100%	100%
		2026	2025
14	Conformité et contrôle d'installations	€ HT	€ HT
	14.1 Attestation de conformité des installations collectives ou individuelles d'assainissement (en cas de cession immobilière, cette redevance est perçue à l'acte auprès du vendeur)	48,08	44,60
	14.2 Redevance pour le contrôle et le diagnostic de l'installation (cette redevance est perçue auprès du propriétaire par l'émission d'un titre de recettes)	143,98	142,55

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les tarifs de cette rubrique sont assujettis à un taux de TVA de 10%

		2026	2025
		€ HT	€ HT
15	Prestations du service public d'assainissement non collectif		
15.1	Redevance semestrielle d'assainissement non collectif pour le contrôle périodique de bon fonctionnement. Soit 145,44 euros pendant deux ans pour un contrôle tous les 8 ans (maximum 10 ans) Cette redevance est perçue auprès du titulaire de l'abonnement "eau" (propriétaire ou locataire) par application sur la facture d'eau de la redevance semestrielle	36,01	35,65
15.2	Redevance pour le contrôle et le diagnostic d'une l'installation dans le cadre d'une cession immobilière (cette redevance est perçue auprès du vendeur par l'émission d'un titre de recettes)	143,98	142,55
15.3	Redevance pour le contrôle de conception et d'exécution dans le cadre d'une installation neuve ou réhabilitée: redevance pour avis technique ou redevance pour contrôle de bonne exécution et certificat. (Ces redevances sont perçues à l'acte auprès du pétitionnaire ou du propriétaire par l'émission d'un titre de recettes°	101,66	100,65

16

Majoration de la redevance d'assainissement non collectif en cas de refus de contrôle des installations non collectives - Défaut de mise en conformité

En cas de défaut de refus de contrôle des installations d'assainissement non collectives de l'immeuble, dans les délais impartis fixés au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, le titulaire de l'abonnement (propriétaire ou locataire) sera soumis à la redevance d'assainissement non collectif majorée de 100% ; cette redevance sera perçue à l'acte par l'émission d'un titre de recettes.

En cas de défaut de mise en conformité des installations d'assainissement non collectives de l'immeuble, dans les délais impartis fixés au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, le propriétaire sera soumis à la redevance d'assainissement non collectif majorée de 100%; cette redevance sera perçue à l'acte par l'émission d'un titre de recettes.